

2024_10_AC_Jurys_examens_INSPE_DIU FSTG

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille du 19 juillet 2022, autorisant la création du diplôme inter universitaire Professeurs et conseillers principaux d'éducation stagiaires : entrée dans le métier.

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 26 juillet 2019 sur l'Ecole de la confiance,

ARRÊTE :

Article 1 : Le jury du Diplôme Inter Universitaire **Professeurs et Conseillers principaux d'éducation stagiaires : entrée dans le métier** est composé comme suit pour l'année universitaire : 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Patrice BONNET

Liste des membres :

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après
Ex : membre titulaire X/suppléant Y

Carole VEJUX, Guillaume PONTHEU, Mélanie CORNET, Malek BOUZID, Nathalie CAMBON.

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres : Aucun

Article 2 : La Directrice de l'INSPE et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 17 mars 2025



Pour le Président et par délégation,
La Directrice de l'INSPE


Pascale BRANDT-POMARES